

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 22 novembre 2013

L'an deux mil treize, le vingt deux novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de LAVAU SUR LOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BIGUET Christian.

Etaient présents : BIGUET Christian, SAPHORE Ghislaine, TRAMIER Claire, GAUTIER Maryline, BRETECHÉ Christine, LE TOUCHE Henri, VIAUD Cédric, DOUAUD-RICORDEL Alice, DORNER Yoann, CHAPOUX Catherine.

Excusés : BODINEAU Romuald (procuration BIGUET Christian), DESROQUES Fabienne (procuration TRAMIER Claire).

Monsieur LE TOUCHE Henri a été élu secrétaire de séance et en a accepté les fonctions.

- **Approbation du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2013.**

Le compte-rendu est approuvé à la majorité des personnes présentes.

Demande de subvention au Ministère de l'Intérieur pour l'extension et le réaménagement de l'école maternelle et l'achat de mobilier
--

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil le besoin d'établir cette délibération afin de l'ajouter au dossier de demande de subvention au titre de la réserve parlementaire au niveau du Sénat.

Christine BRETECHÉ propose d'effectuer une demande de subvention au Service Construction Universitaire et Scolaire à Nantes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de demander une subvention au Ministère de l'Intérieur.

Appel d'offres Marché Public travaux de l'école maternelle – lot désamiantage – choix de l'entreprise
--

L'ouverture des plis a eu lieu vendredi 15 novembre. Nous avons reçu 3 offres. Monsieur Narbonne, du Cabinet Lieux Equations en a effectué une analyse qu'il a rendue le jeudi 21 novembre. Il est proposé de retenir l'offre la mieux-disante : l'entreprise HYGEPUR.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité de choisir la Société HYGEPUR pour un montant de 7875.82 €H.T..

L'entreprise ayant 1 mois de délai de plan de retrait, les travaux ne débuteront pas avant fin décembre 2013 / début janvier 2014.

L'arrêté d'accord du permis de construire ayant été reçu le mardi 19 novembre, la demande de subvention au Conseil Régional est partie.

Rythmes scolaires

En accord avec les institutrices, la commune a proposé à la directrice académique des horaires pour l'année scolaire 2014/2015 incluant les nouveaux rythmes scolaires. Elle n'a pas formulé d'observation particulière en réponse.

Un groupe de travail sera mis en place pour formuler des propositions.

Elaboration du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) des Pays de Loire – Avis du conseil

Les services de l'Etat demandent l'avis du conseil sur l'élaboration du schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) des Pays de Loire. Ce SCRAE définit les orientations et les objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), d'économies d'énergie, de développement des énergies renouvelables, d'adaptation au changement climatique et de préservation de la qualité de l'air.

Le conseil municipal, après consultation et délibération, décide, à l'unanimité de ne pas donner d'avis contraire à l'élaboration de ce schéma.

DECLASSEMENT D'UN CHEMIN AU LIEU-DIT « LA JEUNE HAIE »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la demande de Mr et Mme DEMAURE d'acheter une parcelle de terrain qui dessert les annexes de leur habitation à la Jeune Haie.

Considérant que cette parcelle dessert uniquement les annexes des demandeurs, que la commune n'aura plus à effectuer les travaux de voirie, de broyage et d'élagage de haie, que les frais de notaire seront à la charge de Mr et Mme DEMAURE, ainsi que les frais de bornage s'il y a lieu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le déclassement du domaine public communal pour la totalité de la parcelle ZM 49, soit 344 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,

- le déclassement de la parcelle ZM 49 du domaine public communal,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires.

RECLASSEMENT D'UN CHEMIN AU LIEU-DIT « LA JEUNE HAIE »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le classement de la parcelle ZM 49 à la Jeune Haie au domaine privé communal pour la totalité de sa superficie.

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,
- le classement de la parcelle ZM 49 au domaine privé communal,
 - autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires.

VENTE D'UN CHEMIN AU LIEU-DIT « LA JEUNE HAIE »

Monsieur le Maire explique avoir reçu une demande de Mr et Mme DEMAURE pour l'achat de la parcelle ZM 49 d'une superficie de 344 m² qui dessert les annexes de leur habitation.

Considérant que la parcelle ne dessert aucun terrain agricole sauf la parcelle des demandeurs,

Considérant que la commune n'aura plus à effectuer les travaux de voirie, de broyage et d'élagage de haie,

Considérant que les frais de notaire seront à la charge des demandeurs, ainsi que les frais de bornage s'il y a lieu,

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité,

- la vente de la parcelle ZM 49 sise à La Jeune Haie à Lavau-sur-Loire, à Mr et Mme DEMAURE pour 1 € symbolique sous condition que le demandeur prenne à sa charge les frais de notaire, ainsi que les frais de bornage s'il y a lieu,
- autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires.

DECISION MODIFICATIVE n°3/2013 - Commune

Maryline GAUTIER explique aux membres du conseil municipal la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, à savoir :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
			Service	
022. D -RF	20 000.00	-2 000.00	18 000.00	Dépenses imprévues
6534. D- RF	0.00	1 000.00	1 000.00	Cotisations de sécurité sociale - part
6541. D- RF	0.00	1 000.00	1 000.00	Créances admises en non-valeurs

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la Décision Modificative n°3/2013.

DECISION MODIFICATIVE n°4/2013 - Commune

Maryline GAUTIER explique aux membres du conseil municipal la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires, à savoir :

Imputations	Budget précédent	Modification	Nouveau budget	Libellés
			Service	
2116. D- RE	15 816.81	1 000.00	16 861.81	Cimetière
2135. D- RE	0.00	4 000.00	4 000.00	Installations générales, agencements
2313. D- RE	761 307.37	-5 000.00	756 607.37	Constructions

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la Décision Modificative n°4/2013.

ADMISSION EN NON VALEUR

Maryline GAUTIER explique aux membres du conseil municipal la nécessité de mettre en non valeur les produits irrécouvrables pour un montant de 274.22 € correspondant à des dettes non payées.

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, à l'unanimité la proposition.

INFORMATIONS :

- Le pacte de l'Estuaire : Le département, avec l'ensemble des acteurs, collectivités et associations concernés, s'engage dans une démarche : proposer un cadre stratégique pour une gestion cohérente et partagée de l'estuaire entre Nantes et l'océan, en respectant les nombreuses activités humaines de ce lieu (industrielles, portuaires, urbaines, agricoles, culturelles, récréatives, touristiques...). Ce pacte a pour objectif de répondre aux exigences de développement équilibré en intégrant aux acteurs du territoire la gestion économe de l'espace et l'adaptation du territoire au changement climatique, ainsi que la mise en place possible d'une Réserve Naturelle Nationale. Monsieur le Maire a fourni aux membres du conseil un document de réflexion sur le sujet.
- Le contrat de travail de Madame Carole EDELIN est prolongé jusqu'à fin août 2014.
- Lecture d'une lettre de remerciements de Danielle VINET suite à une modification sur le traitement des agents.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil des résultats des dernières réunions sur la restauration des ouvrages hydrauliques de la commune sont programmés les travaux de :
 - réparation de l'écluse du port,
 - remplacement de l'écluse du pont qui tourne sur la route de Bouée,
 - remise en place d'une petite écluse route de Bouée au Pré Neuf.

Fin à 22h30